

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DECHETTERIE DE REUILLY sur la commune principale de l'AIOT Les Prés Roberts 36260 Reully.

La référence de votre dossier est A-2-R1WNB86FN et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/12/2022 à 11h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **0010012590**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **24360023600018**

Raison sociale **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN**

Forme juridique **Communauté de communes**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

PL DES DROITS DE L HOMME

BP 150

36100 ISSOUDUN

Signataire

Nom : **LAIGNEL**

Prénom : **André**

Qualité : **Président de la CCPI**

Référent

Nom : **LEPAIN**

Prénom : **Maxime**

Fonction : **Responsable du service environnement CCPI**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DECHETTERIE DE REUILLY**

Description des activités :

La déchetterie comportera 8 quais permettant la collecte des végétaux, gravats, mobiliers (DEA), tout venant, bois, ferraille et cartons ; 5 points d'apport volontaire : 2 pour le verre, 1 pour le papier, 2 bornes pour les textiles ; des locaux spécifiques pour la collecte des déchets électro ménagers (DEEE) et des produits dangereux (DDS), ainsi que les emplacements dédiés pour les collectes des huiles, piles, batteries, lampes, néons, plastiques durs, respectant la réglementation pour leur stockage. Les travaux concernent la déconstruction des quais existants pour la création des huit quais avec garde-corps adaptés, la création d'une rampe d'accès, la rénovation partielle d'enrobé et signalétique au sol, la rénovation du local agent, le raccordement aux réseaux d'assainissement de l'ensemble, le réaménagement des locaux spécifiques et points d'apport volontaire, la construction d'un préau, le confortement de l'éclairage du site, le développement de la vidéo surveillance et alarme anti-intrusion, la mise en place d'une signalétique déchets adaptée

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Les Prés Roberts 36260 Reully**

X : 627339

Y : 6664659

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Aménagement d'un local agent comprenant un bureau, un coin restauration (kitchenette, réfrigérateur...), vestiaires et sanitaires (WC, douche). • Aménagement d'un local DDS respectant les dispositions réglementaires en matière de stockage des déchets dangereux. • Aménagement d'un local DEEE respectant les dispositions réglementaires en matière de stockage des déchets dangereux. • Création de l'emplacement pour les collectes des huiles, piles, batteries, lampes, néons, plastiques durs, textiles, papiers respectant la réglementation pour leur stockage (abri, rétention...); création d'un préau; • Limitation au maximum de la co-activité entre usagers et exploitants, soit physiquement soit temporellement; • Mise en place d'un éclairage du site; • Mise en place d'une alarme anti intrusion ; • Mise en place d'une signalétique déchets adaptée, ainsi que des signalisations horizontales et verticales; • Aménagement sécurisé du site pour les piétons (usagers et agents); • Mise en place d'équipements incendie permettant d'assurer la sécurité incendie du site et respectant les réglementations (ICPE, Code du travail...); • Création d'aménagements paysagers à entretien limité; • Création de 8 quais permettant la collecte des végétaux, gravats, mobilier (DEA), tout venant, bois, ferraille et carton.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
		Collecte de	Quantité	Quantité	

2710	1-b	déchets apportés par le producteur initial	susceptible d'être présente 3.6 t	susceptible d'être présente 5 t	DC
		Collecte de	Volume	Volume	
2710	2-b	déchets apportés par le producteur initial	susceptible d'être présent 246 m3	susceptible d'être présent 280 m3	DC

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation du cadastre à jour 29112022.JPG

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

ATL_CCPI_Déchèterie Reully_PAC_Plan rayon 35m A0.pdf